

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement,... La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Depuis la fin de l'année 2021, les demandes de création ou de renouvellement de titres d'identité ont connu une hausse importante dans toute la France. Cette situation conduit à une dégradation importante des délais de prise de rendez-vous qui s'établissent en moyenne à 95 jours.

En savoir plus

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

En ligne ou au 01 49 74 74 37

Attention ! les cartes délivrées aux personnes majeures depuis le 1er janvier 2004 sont valables 5 ans de plus. [Simulateur sur le prolongation de la validité de la Carte nationale d'identité](#)

1. Prenez connaissance de la liste des documents à fournir et constituez votre dossier : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>
2. Effectuez une pré-demande de carte d'identité en ligne : passeport.ants.gouv.fr
Si vous n'êtes pas en mesure de faire une pré-demande en ligne, vous pourrez remplir un formulaire au guichet le jour de votre rendez-vous.
3. Imprimez le récapitulatif de votre pré-demande reçu par mail.
4. [Prenez rendez-vous à la mairie](#)
5. Présentez-vous en mairie le jour de votre rendez-vous muni de votre dossier complet (originaux + photocopies)

La présence du demandeur majeur et du mineur de plus de 11 ans est obligatoire lors du dépôt de la demande et du retrait de la carte d'identité.

La présence du mineur de moins de 12 ans est obligatoire uniquement lors du dépôt de la demande.

L'enfant mineur doit obligatoirement être accompagné de son représentant légal.

À savoir :

En cas de garde alternée, vous devez produire :

la preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge),
et 2 justificatifs de domicile (un pour chaque parent).